
NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation :
29/09/2022

Date d'affichage :
10/10/2022

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq octobre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis – Mme GROSCLAUDE Sarah – M. HEIDET Sylvain – M. KARLE Jean – M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

Excusé : GUYOD Quentin ayant donné procuration à Guy MICLO.

Absente : FIMBEL Florence

Monsieur Nicolas CHARNOT a été nommé secrétaire.

Objet de la délibération

N° 89

**CONVENTIONNEMENT
ITINERAIRES BALISÉS
DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DU
TERRITOIRE DE
BELFORT**

Le Maire expose au Conseil Municipal que Le Département du Territoire de Belfort est engagé de longue date dans le développement des sports nature.

Il est garant de la pérennité d'un réseau d'itinéraires balisés pour la pratique de randonnée pédestre, VTT ou équestre.

Ce réseau emprunte principalement des voies publiques mais parfois il utilise des chemins privés.

Il est fréquenté de façon informelle depuis de nombreuses années mais la réglementation impose aujourd'hui que chaque propriétaire concerné donne officiellement son accord.

Certaines propriétés de la commune sont concernées.

Le Département propose de conclure une convention de passage afin de disposer des garanties quant à la circulation des pratiquants. Cette convention ne crée aucune servitude car elle est révoquée à tout moment.

Le département a missionné l'Office National des Forêts pour consulter les propriétaires concernés et procéder au conventionnement de ces itinéraires.

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 090-219000882-20221005-DELIB2022089-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE**

↳ d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

**Le Maire,
Guy MICLO**

